

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## L'annistie gouvernementale

Il ne s'est pas écoulé des mois depuis le jour où M. le Président de la République, s'adressant au pays tout entier, par dessus la tête des jeunes étudiants de l'association, adjurait les partis de se reprendre un peu, de revenir à la pleine conscience d'un devoir civique et de désarmer pour rétablir la paix entre les citoyens.

Nous savons que cet appel suprême n'a pas été entendu. La campagne d'injures, de diffamations a peut-être redoublé au moment de la lutte électorale qui a provoqué, à Paris, tout au moins, une petite révolution municipale. Les journaux d'opinion extrême, et, ici, nous ne faisons aucune distinction entre les nuances, sous le coup de furet, les uns de la défaite inattendue, les autres du triomphe escompté, n'ont tenu aucun compte de la ligne de tolérance que leur donnait M. Loubet.

Le Gouvernement a pensé qu'il fallait imposer, dans la mesure du possible, le désarmement des haines, il a déposé son projet de loi d'annistie. C'était tenir à la lettre l'engagement qu'il avait pris devant le Parlement de travailler en toute sincérité à l'extinction de toutes les actions judiciaires pouvant, d'une manière quelconque, réveiller les tristes et douloureux souvenirs de la terrible « Affaire ». Il doit voir aujourd'hui combien il est difficile de contenter tout le monde et surtout certains amis ! Il y a eu, chez les autres, un véritable déchaînement contre le projet gouvernemental, depuis l'*Aurore* jusqu'à la *Libre Parole* et l'*Intransigeant*, où Drumont et Rochefort mâchent leurs dernières cartouches contre les républicains qui ont cessé de plaire.

A vrai dire, M. Waldeck-Rousseau n'avait pas eu la naïveté de penser que son projet ne rencontrerait pas, à droite ou à gauche, d'irréductibles adversaires. Il connaît trop les hommes pour ne pas savoir qu'on ne les convertit pas ainsi, sans apporter autre chose que de bonnes raisons. Il ne doit plus avoir d'illusions à cet égard.

Mais il est allé de l'avant quand même, parce qu'il l'avait promis, parce qu'il croyait bon et juste de le faire, parce que c'était son devoir, répondant à une aspiration générale. Il était certain, d'ailleurs, d'avoir avec lui, sinon des politiciens entêtés dans une opinion, toujours empêtrés dans une attitude prise, du moins une majorité d'hommes de bon sens, de vrais patriotes, qui se sont ralliés à la voix du Président de la République parlant de concorde et d'entente cordiale, et qui, voulant travailler et progresser, ont abdiqué des rancunes et atténué des mépris, oublié des injures et renoncé à quelques espérances, dans l'intérêt supérieur du pays, par amour de la paix publique.

Certes, le projet du gouvernement n'était pas parfait ; il posait le principe, il en déduisait les conséquences les plus immédiates et les plus pressantes, c'était l'essentiel, on l'a compris et on a suivi l'impulsion donnée, en dépit de certaines objections et de quelques rancunes.

Il est possible que le plein effet attendu

n'en sorte pas ! On a déjà dit que « l'oubli de tous les forfaits accomplis ne pouvait sortir de cette mesure », qu'il fallait changer les mœurs et, pour cela, ne pas pratiquer soi-même « une politique de concessions et de faiblesses ».

Nos confrères nous la baillent bonne ! Changer les mœurs ? mais ce sont eux surtout qui les font ces mœurs publiques ! Que ne se changent-ils eux-mêmes ! et leur polémique avec !

A ceux qui nous affirmeront leur irréductibilité, à ceux qui nous demanderont, en effet, une politique sans transactions, un gouvernement de justice absolue et implacable, nous répondrons que nous n'en sommes plus au temps où l'on disait : « perissent les colonies plutôt qu'un principe ! »

A ceux qui se plaindront que « l'annistie, le néfaste et impuissant projet, viole tous les principes et livre l'héritage le plus sacré de la Révolution à ses pires ennemis », nous rappellerons que cette grande époque, où tant de sang coula, où tant d'énergie et de courage fut dépensé, ne donna pas tout ce que l'on espérait, parce que la grande masse de la nation, imprégnée de stoïque constance et de suprême bon sens, ne sut pas dire tout haut ce qu'elle voulait, ce dont elle avait impérieusement besoin : la sécurité à l'intérieur, la paix à l'extérieur.

C'est encore aujourd'hui ce que réclame le pays : il approuvera toute étude, tout effort, toute entreprise qui lui procurera l'une et lui promettra l'autre ; il croit voir dans le projet d'annistie une ferme intention d'en finir avec un cauchemar de guerre civile ; il approuve le gouvernement et il prie les autres de lui faire la paix !

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 Juin 1906

La Chambre décide qu'il y aura une séance samedi à l'effet de discuter divers projets relatifs à la défense nationale.

Le président rappelle que lundi viendra la discussion au sujet de la déchéance de MM. Déroulède et Habert.

La Chambre met à l'ordre du jour la suite de l'interpellation de MM. Vaillant et Déjeante sur les violences de la police, lors de la manifestation du 27 mai dernier au Père-Lachaise, et la séance est levée.

Séance du 8 juillet 1906

M. Salis soulève au début de la séance un vif incident au sujet de l'élection de la nouvelle commission du budget.

Il dépose une motion en faveur de laquelle il demande l'urgence et qui tend à ajouter au règlement une disposition en vertu de laquelle il serait désormais procédé dans les bureaux à la nomination des membres de la commission du budget par voie d'appel nominal.

M. Salis se plaint dit-il, de ce que le vote n'a pas été sincère.

M. Fournière dépose une motion tendant à ce qu'il soit procédé à de nouvelles élections dans le 2<sup>e</sup> bureau.

MM. Viviani, de Malvy, Berteaux, Reille, prennent part à la discussion. Le tumulte redouble.

M. Ribot appuie la proposition de M. Salis et M. Massé demande que l'appel nominal soit désormais dans les bureaux applicable à la nomination de toutes les commissions.

Cet amendement est repoussé par 261 voix contre 256.

MM. Fournière et Viviani déposent une motion tendant à annuler les opérations du 2<sup>e</sup> bureau ; M. Pelletan appuie la motion.

M. Aynard, l'élu du 2<sup>e</sup> bureau ne veut pas se retirer.

M. de Mahy démissionne.

La proposition de MM. Fournière et Viviani est repoussée par 271 voix contre 180.

M. le D<sup>r</sup> Dubois pose une question au sujet des incidents de Deuil ; après quelques mots de M. Waldeck-Rousseau, l'incident est clos.

M. Coutant développe son interpellation au sujet des trains du matin pour les travailleurs résidant dans la banlieue parisienne.

M. Baudin promet de faire son possible. Un ordre du jour de M. Coutant est adopté à main levée.

A lundi est renvoyée la discussion sur la déchéance de MM. Déroulède et Habert. Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 7 Juin 1906

Le président annonce la mort et fait l'éloge funèbre de M. Volland sénateur de Meurthe-et-Moselle.

M. Joseph Fabre dépose un rapport supplémentaire sur la proposition relative aux délits d'injure et de diffamation commis par la voie de la presse.

M. le général Lambert demande la participation du gouvernement et de l'armée à la célébration du centenaire de la Tour d'Auvergne.

M. le général André, ministre de la guerre, répond que ce sera avec plaisir qu'il y participera.

Le Sénat discute le projet d'armée coloniale. M. Cabart-d'Anneville se déclare contre le projet qui rattache l'armée coloniale au ministère de la guerre.

Le général Lambert veut le rattachement à la guerre.

Le général Billot combat cette motion.

Le général André soutient le projet.

Le baron de Courcel, rapporteur s'attache à répondre aux objections du général Billot.

On demande l'urgence qui est déclarée par 174 voix contre 52.

Le Sénat décide qu'il passera à la discussion des articles, et la séance est levée.

Séance du 8 Juin 1906

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi relatif à l'armée coloniale.

La commission estime que les troupes coloniales doivent relever de la guerre, car, si la défense coloniale exige le concours de la marine, elle incombe surtout à l'administration de l'armée.

Le général Billot formule des critiques contre le projet de la commission.

Le général Mercier dans quelques considérations très froidement accueillies se prononce pour le rattachement à la guerre.

M. de Freycinet, président de la commission de l'armée, résume ensuite les principaux arguments qui militent en faveur du rattachement.

En somme, ce qu'il faut faire aujourd'hui, dit-il, c'est donner au ministère de la guerre les moyens d'assurer la défense de tout notre territoire continental et colonial, afin de parler ainsi à toute éventualité. Je ne crois pas que les dangers nous menacent, mais en politique, il faut tout prévoir. (Applaudissements.)

Le général André, ministre de la guerre, demande au Sénat de repousser le contre-projet Cabart-d'Anneville.

De son côté, le ministre de la marine, M. de Lanessan, se proclame pleinement d'accord sur cette question avec son collègue de la guerre.

Le contre-projet Cabart-d'Anneville, c'est-à-dire le maintien des troupes coloniales à la marine est repoussé par 137 voix, contre 33.

Les premiers articles du projet de loi sont adoptés ; la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

## Au Transvaal

Une réponse de Krüger

Une dépêche de Lourenço-Marquez au « New-York-Herald » dit qu'à l'offre de cent acres de terre aux Etats-Unis pour chaque Burgher qui voudrait s'y rendre, le président Krüger a répondu :

« Nous vous remercions de votre généreuse

offre de territoire, mais mes Barghers sont résolus à combattre, jusqu'à la mort, pour leur propre pays et leur indépendance.

Le président Krüger

Le correspondant de la « Birmingham Post » à la Haye, apprend de source officielle que le gouvernement néerlandais traite en ce moment une grave question concernant le président Krüger. Le président Krüger était décidé, jusqu'à vendredi dernier, à se réfugier à bord du cuirassé hollandais « Friesland », en ce moment à l'ancre dans la baie de Lourenço-Marquez, et l'on a de bonnes raisons de croire que des ordres ont été télégraphiés à ce sujet au commandant du vaisseau néerlandais.

## INFORMATIONS

La commission du Budget

La commission du budget vient d'être élue.

Voici les noms des commissaires :

Premier bureau. — MM. Berthelot, Le Myre de Villers, Perreau.

Deuxième bureau. — MM. Aynard, Muzet, de Mahy.

Troisième bureau. — MM. Guillain, Berger, Bouchet.

Quatrième bureau. — MM. Decker-David, Bienvenu-Martin, Goujat.

Cinquième bureau. — MM. Mesureur, Bernard, Ricard (Côte-d'Or).

Sixième bureau. — MM. Lockroy, Merlou, Dulau.

Septième bureau. — MM. Dojardin-Beaumont, Plichon, Fleury-Ravarin.

Huitième bureau. — MM. Cruppi, Beauregard, Raiberty.

Neuvième bureau. — MM. Jules Roche, Rouvier, Cochery.

Dixième bureau. — MM. Pelletan, Trouilou, Delombre.

Onzième bureau. — MM. Boudenoot, Bertrand, Audiffret.

Le projet de budget présenté par M. Cail-

laux a été généralement approuvé par tous les commissaires élus, notamment le commencement d'amortissement de la Dette perpétuelle.

La nouvelle commission du budget est en majorité modérée, tandis qu'un certain nombre de partisans du cabinet cubliaient, en effet de se rendre dans les bureaux, les Mé-

linistes et les réactionnaires s'y sont trouvés en bloc et ont présenté des listes communes.

Le bureau de la commission du budget vient d'être constitué comme suit :

M. Cochery, président, par 13 voix contre 10 à M. Rouvier, 3 à M. Mesureur et 1 bulletin blanc. MM. Merlou, Boudenoot et Le Myre de Villers ont été nommés vice-présidents.

Enfin, les quatre plus jeunes membres de la commission, MM. Plichon, Decker-David, Perreau et Raiberty, ont été désignés comme secrétaires.

En prenant possession du fauteuil présidentiel, M. Cochery a prononcé une allocution dans laquelle, après avoir remercié ses collègues, il les a engagés à activer leurs travaux, de façon à éviter les douzièmes provisoires.

Le Rendement des Impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects, ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois de mai 1906. Les résultats accusent une plus-value de 16 millions

239,500 francs par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 3 millions 758,400 francs par rapport à la période correspondante de 1899.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur : l'enregistrement, 5 millions 614,500 francs ; le timbre, 2 millions 93,100 francs ; l'impôt sur les opérations de Bourse, 140,500 francs ; l'impôt de 4/0 sur les valeurs mobilières, 808,500 francs ; les douanes, 2 millions 201,000 francs ; les contributions indirectes, 2 millions 206,400 francs ; les contributions indirectes (monopoles), 3 millions 109,000 francs ; les postes, 1 million 159,800 francs ; les téléphones, 228,000 francs.

Les moins-values portent sur : les sels, 53,000 francs ; les sucres, 989,300 francs ; le télégraphe, 279,000 francs.

Par rapport au mois de mai 1899 il y a augmentation sur : l'enregistrement, 3 millions 34,000 francs ; le timbre 394,500 francs ; l'impôt de 4/0 sur les valeurs mobilières, 306,000 francs ; les douanes, 827,000 ; les contributions indirectes (monopoles), 768,000 francs ; les postes, 725,000 francs ; les téléphones, 237,600 francs.

Il y a diminution sur l'impôt sur : les opérations de Bourse, 82,000 francs ; les sels, 23,000 fr. ; les sucres, 4 millions 898,000 francs ; les télégraphes, 90,200 francs.

#### Conseil supérieur du Travail

Dans sa réunion de jeudi, le Conseil supérieur du travail a décidé qu'un seul Conseil de prud'hommes existerait dans chaque localité, et que, lorsque ce Conseil devra être divisé en sections distinctes, ces sections seront autonomes, jugeant séparément, mais qu'elles seront présidées, au point de vue des délibérations avec l'administration et entre elles, par un président élu par l'ensemble des présidents et vice-présidents des sections.

Il a décidé, en outre, que l'âge de l'électorat, qui était fixé à vingt-cinq ans, serait abaissé à vingt-et-un ans, et qu'il suffirait de trois années d'exercice de sa profession, non compris la période d'apprentissage, pour être éligible.

Les sections auront donc les mêmes attributions que les Conseils de prud'hommes séparés qui fonctionnaient dans certaines villes.

Le conseil supérieur du travail a tenu vendredi sa quatrième séance. Poursuivant l'examen des conditions relatives à l'électorat au conseil de prud'hommes, il a exprimé le désir que la durée du domicile exigée fut réduite à six mois. Le conseil demande que les anciens patrons et anciens ouvriers soient éligibles au conseil des prud'hommes et que comme par le passé, ils ne puissent être électeurs.

Il a ensuite décidé qu'il suffirait de justifier, pour l'éligibilité, des conditions suivantes : 25 ans d'âge, trois ans d'exercice de la profession et six mois de domicile.

La question de l'électorat des femmes a été ensuite abordée, et le conseil supérieur du travail en a admis le principe à l'unanimité. Il renvoie à une séance ultérieure l'examen de la proposition de Mlle Bonneville, tendant à accorder également aux femmes le bénéfice de l'éligibilité.

#### Incident au conseil municipal

Au moment où le préfet de police, qui venait de répondre à une question de M. Landrin sur les bagarres du 27 mai, descendait de la tribune, un assistant qui se trouvait dans les tribunes publiques, cria à plusieurs reprises : « Tuez-le ! »

Sur l'ordre du président, on fait sortir l'auteur de cette manifestation, et la séance est suspendue ; mais le perturbateur refusant de quitter les couloirs, on a été obligé d'avoir recours aux gardes municipaux pour l'expulser.

C'est un homme âgé d'une cinquantaine d'années. Il ne paraît pas jouir de toutes ses facultés mentales. Il a déclaré d'ailleurs, avoir été enfermé six ans à Charenton. Il a été conduit chez le commissaire de police du quartier.

#### Les Nationalistes

L'Eclair annonce qu'à la suite de la bagarre qui s'est produite aux obsèques de M<sup>e</sup> Falateur, l'avocat Evain sera poursuivi pour rébellion aux agents de la force publique.

#### Toujours les nationalistes

M. Bariller, conseiller municipal nationaliste de Paris, sera poursuivi à la suite des violences exercées par ses amis et lui sur de paisibles passants, aux obsèques de l'avocat Falateur.

#### La franchise postale des officiers et sous-officiers

Les ministres du commerce et des finances viennent de déposer un projet tendant à accorder aux officiers et aux sous-officiers de tous grades des troupes en activité de service, le droit de correspondre gratuitement à raison de deux lettres simples par mois.

Et rien pour les simples soldats.

#### Les courses de taureaux

Le *Matin* reproduit une lettre du docteur Maréchal, administrateur de la Société protectrice des animaux, au président du conseil des ministres, le prévenant que si une nouvelle corrida était autorisée à Enghien, il s'y rendra avec plusieurs centaines de ses partisans et empêchera par la force la corrida d'avoir lieu.

Le *Rappel* dit pouvoir annoncer formellement que toutes les courses de taureaux vont être interdites dans le département de Seine-et-Oise. Le préfet prendra un arrêté dans ce sens aujourd'hui ou demain.

#### Un journal de Dames

Les dames de la poste, des télégraphes et des téléphones viennent de fonder un journal pour la défense de leurs intérêts.

L'*Union des Dames de la Poste*, tel est le titre de ce périodique, qui paraîtra à Paris, chaque mois, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, et ne comprendra pas moins de seize pages de texte réunies sous une élégante couverture illustrée.

#### Affaire mystérieuse

Les journaux ont reproduit une information racontant qu'un soldat du 8<sup>e</sup> d'infanterie de marine nommé Charles Minerot, s'était fait arrêter en s'accusant d'avoir, à Paris, assassiné la fille Angèle Devaux et trempé dans l'enlèvement de Gyp, comtesse de Martel. Les renseignements demandés par le parquet de Toulon à la police parisienne sont parvenus ici et il en résulte que Minerot est déjà connu par les limiers de la capitale comme s'étant maintes fois accusé de culpabilités imaginaires ; il aurait écrit à plusieurs reprises à M. Cochefert, chef de la Sûreté, et au parquet de la Seine, en s'accusant de crimes dont on n'avait pu découvrir jusque-là les auteurs.

Minerot qui est âgé de 19 ans, s'est tout récemment engagé dans l'infanterie de marine.

On croit que c'est un halluciné, un déséquilibré, qui cherche par les moyens romanesques à faire un voyage à Paris, ou à quitter définitivement la caserne, en se faisant réformer.

Minerot a été laissé en observation à l'infirmerie de la prison maritime.

#### Terrible accident d'Artillerie

Mercredi vers onze heures un quart du matin, un grave accident est arrivé au polygone d'artillerie de Poitiers, quatorze hommes du groupe détaché de la caserne à la Chauvignerie, montés dans une prolonge conduisaient sur le terrain de tir une caisse contenant 40 pétards à poudre mélangée, destinés au tir des officiers du cours pratique de tir.

Il y avait à peine cinq minutes que le véhicule était en marche qu'une terrible explosion se produisit. Les chevaux s'emballèrent et semèrent les malheureux blessés le long du chemin. Les chefs, qui escortaient ce chargement, s'empressèrent de porter secours à leurs hommes. Ils étaient tous blessés. Neuf d'entre eux furent transportés à l'Hôtel-Dieu couverts de brûlures à la figure, aux mains et aux jambes. Trois d'entre eux perdront probablement la vie. Cet accident a produit une grande émotion en ville.

#### Incidents graves à Toulon

Des incidents très graves se sont produits à la Ciotat, où le 111<sup>e</sup> de ligne était de passage, se rendant aux tirs. Le colonel Didier, invité par le cercle catholique, fit jouer la musique du régiment devant le cercle. Le maire socialiste protesta. La population accueillit les musiciens et les officiers par des bordées de sifflets auxquels répondirent des cris de : « Vive l'armée ! » La population est très surexcitée.

## CHRONIQUE LOCALE

#### Grande fête de nuit

Les deux sociétés musicales l'Avenir Cadurcien et l'Orphéon ont décidé de donner ensemble, sur les Allées Fénélon, demain dimanche 10 juin, à 8 h. 1/2 du soir, un concert public, suivi d'un grand bal populaire et d'une bataille de confettis.

Voici le programme de cette soirée :

- 1<sup>o</sup> Allegro militaire, Avenir Cadurcien.
- 2<sup>o</sup> Les Martyrs (L. de Rillé), Orphéon.
- 3<sup>o</sup> La Piétiéenne, Avenir Cadurcien.
- 4<sup>o</sup> L'Angelus de la Mer (Goublier), M. Arnaudet.
- 5<sup>o</sup> Le Beau Danube bleu (Strauss), Orphéon et Orchestre.
- 6<sup>o</sup> Lucie de Lammermoor (Duo), MM. Del-lard et Rollès.
- 7<sup>o</sup> Déjanire (St-Saëns) Orchestre et chœurs.
- 8<sup>o</sup> Stradella (Flotow), Avenir Cadurcien.

Après le concert, grand bal populaire et bataille de confettis.

#### Au lycée

Le discours d'usage à la distribution des prix du lycée Gambetta sera prononcé, cette année, par M. Pradel, professeur.

#### Manceuvres de garnison

Le 7<sup>e</sup> de ligne exécutera des manœuvres de garnison les 4, 5 et 6 juillet prochain.

La contrée où ces manœuvres doivent avoir lieu n'est pas encore définitivement arrêtée.

#### Chemin de fer d'Orléans

Le nouvel horaire des chemins de fer de la compagnie d'Orléans, pour le service d'été, est ainsi fixé à partir du 8 juin :

Départ de Cahors pour Montauban : express 23, à 7 h. 3 du matin ; omnibus mixte 1, 121, à 7 h. 30 du matin ; omnibus 17, à 9 h. 41 du matin ; omnibus 35, à 4 h. 5 du soir ; express 5, à 8 h. 45 du soir.

Départ de Montauban pour Cahors : omnibus 40, à 7 h. 25 du matin ; omnibus mixte 1, 136, à 10 h. 53 du matin ; express 140, nouveau, à 1 h. 59 du soir ; express 16, à 3 h. 37 du soir ; omnibus mixte 1, 140, à 4 h. 32 du soir ; omnibus 1, 132, à 7 h. 30 du soir ; express 4, à 9 h. 31 du soir.

#### Concours de bestiaux pour les espèces bovine, ovine et porcine

Ce concours aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre, dans la Chartreuse, à une heure du soir. Les primes sont réparties ainsi qu'il suit :

1. Taureaux-étalons. — Cinq primes de 170, 140, 120, 90 et 80 fr. aux propriétaires de taureaux-étalons de belle race, qui n'auront perdu que deux dents incisives.

2. Vaches pleines ou suitées. — Quatre primes de 120, 100, 80 et 60 fr. pour les vaches reconnues pleines ou qui conduiront leur suite de l'année.

3. Verrats. — Deux primes de 40 et 30 fr. aux verrats de belle race, susceptibles d'améliorer l'espèce porcine.

4. Truies. — Trois primes de 50, 40 et 30 fr., aux plus belles truies portières, de belle race, perfectionnées et conduisant leur suite.

5. Béliers. — Sept primes de 40, 35, 30, 25, 20, 15, et 10 fr. aux propriétaires ou fermiers qui présenteront les plus beaux béliers-étalons qui n'auront perdu que deux incisives.

Tous les animaux destinés à ce concours devront être rendus sur les lieux à midi précis.

Les animaux de toute espèce qui seront primés à Cahors, par la société, devront être livrés à la reproduction pendant une année, à partir du jour du concours. Ceux de ces animaux qui viendraient à mourir dans l'année, ou qui, pour quelque cause imprévue, se trouveraient dans l'impossibilité de fonctionner, seront remplacés par d'autres d'égal mérite, approuvés par la société.

Les propriétaires, en recevant leurs primes, souscriront l'engagement de se conformer à ces prescriptions sous peine de restitution des sommes qu'ils auront reçues.

L'opération de la marque sera pratiquée sur le champ même du concours, afin que l'identité des animaux puisse être facilement établie.

#### Théâtre de Cahors

Lundi soir, la troupe H. Gilbert, des Tournées artistiques des grands succès Parisiens, donnera sur la scène de notre théâtre une représentation extraordinaire de

### « MIGNON »

opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux de MM. Carré et Barbier, musique d'Ambroise Thomas.

Le spectacle commencera par l'immense succès

#### « LES NOCES DE JEANNETTE »

opéra comique en un acte de MM. Carré et Barbier musique de Victor Massé.

La représentation s'annonce très brillante : la troupe est composée d'excellents artistes, parmi lesquels nous citerons M<sup>lle</sup> Murguerite Mineur, de l'Opéra Comique, qui chantera les rôles de Mignon et de Jeannette.

Les dilettanti ne manqueront pas à cette soirée.

#### ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 9 juin 1900

##### Naisances

Cadar, Eugène-Jules, rue Lastié, 8.  
Nègre, Marie-Antoinette, rue de la Merci, 4.

##### Mariage

Roux, Antoine, employé de bureau et Demourant Marie, tailleur en robes.

##### Décès

Amadiou, Rose, veuve Bru, 67 ans, s. p. impasse Raygasse, 6.  
Calmel, Marie, couturière, 76 ans, célibataire, rue Neuve des Badernes, 16.

## Arrondissement de Cahors

#### PUY-L'ÈVÈQUE. — On nous écrit :

##### Nouvelles des récoltes dans la région

Par suite de la grande sécheresse de l'année dernière, les labours des semailles se sont faits dans de mauvaises conditions, de sorte que les blés sont envahis de mauvaises herbes qui leur porteront un grand préjudice.

Il n'y aura que la moitié d'une récolte ordinaire, et si le temps continue, peut-être encore moins.

La vigne a très belle apparence, elle est garnie de gros et magnifiques raisins ; c'est une belle année en perspective si, comme nous l'espérons, nous en avons fini avec le mauvais temps.

Les pommiers sont envahis par les chenilles.

##### Récolte médiocre pour les fourrages.

Foire. — Bœufs et moutons vendus à de bons prix. Jeunes porcs toujours chers.

Volaille entre 50 et 70 cent. la livre.

Lapins dom env. 25 cent. la livre.

Oufs 45 cent. la douzaine.

Oisons de 5 à 6 fr. la paire.

Canetons, 1 fr. 60 les communs, 2 fr 50 les mulâtres.

Blé de 11 à 11 fr. 50 les 4/5.

#### CATUS. — Conseil municipal. — L'assemblée communale se réunira demain, à quatre heures du soir, en continuation de la session dite de mai, pour le vote du budget et pour régler certaines affaires très intéressantes.

Cette séance sera de beaucoup la plus importante de l'année en raison de l'exposé de la situation financière de la commune et des projet qui, paraît-il, sont soumis à l'examen du Conseil.

## Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Aux termes d'un décret en date du 3 juin 1900, M. Boudet est nommé huissier du tribunal de Figeac, en remplacement de M. Calmèjane.

CAJARC. — Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué, en session ordinaire du mois de mai, pour demain dimanche, à deux heures de l'après-midi à l'effet d'y délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Compte-rendu de l'exercice 1899 ; formation du budget supplémentaire de 1900 ; formation du budget primitif de 1901 ; divers.

SAINT-CÉRÉ. — Bureau de bienfaisance. — Dans sa dernière séance la commission administrative de l'hospice a procédé à la

révision de la liste des indigents pour l'été 1900. Elle a décidé qu'à l'avenir les enfants ne seront pas admis à prendre les bons et les divers secours distribués par le Bureau de bienfaisance, afin de ne pas leur donner des habitudes de mendicité.

Les indigents qui reçoivent des bons devront venir les prendre eux-mêmes au lieu d'envoyer d'autres personnes les retirer pour eux.

Le compte de gestion du receveur est approuvé, et l'assemblée procède ensuite à l'établissement du budget supplémentaire de 1900 et du budget primitif de 1901.

— *La foire.* — En raison du temps pluvieux, la foire du 6 juin a été peu importante. Voici le cours des denrées :

Le froment valait de 11 à 12 fr. le sac de 80 litres; le seigle, de 7 fr. 50 à 8 fr.; l'avoine, de 5 fr. 75 à 6 fr. 50; le maïs, de 10 à 11 fr.; les haricots, de 15 à 16 fr.; le sarrasin, de 8 à 9 fr.; les pommes de terre, de 1 fr. 40 à 1 fr. 80.

Les veaux se sont vendus de 60 à 80 c. le kilo; les moutons de 20 à 25 fr. la pièce; les porcelets, de 15 à 30 fr. la pièce; les bœufs gras, de 28 à 30 fr. les 50 kilos; les bœufs d'attelage, de 300 à 600 fr. la paire.

— *Contrebande d'allumettes.* — La gendarmerie de Saint-Céré a mis en état d'arrestation le nommé Henri Lassale, pour colportage d'allumettes.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Gourdon, dans sa séance de dimanche dernier, a décidé de se réunir le dimanche 17 juin courant, à l'effet de commencer les travaux de la session de juin.

*Vandalisme.* — Ces jours derniers des malfaiteurs ont mutilé ou arraché des arbres fruitiers et des pieds de vigne appartenant à M. François Bos, forgeron à Beaumat.

Les auteurs de cet acte inqualifiable sont inconnus.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Labastide-Murat.

Si vous avez les **digestions pénibles, lourdeurs, somnolence, congestions** après les repas, prenez les Pilules Suisses et vous serez soulagé. 1 fr. 50.

**BULLETIN FINANCIER**

Après un début encore hésitant, les bonnes dispositions ont repris le dessus on a parlé pour motiver cette modification dans les allures du marché, de l'entente complète des puissances relativement aux affaires de Chine.

Le 3 0/0 qui finissait hier à 101,22 clôture à 101, après 101,17 premier cours. Le 3 1/2 0/0 ferme à 101,97. La banque de France est à 4125. Le Comptoir National d'Escompte est à 612;

le Crédit Foncier à 686; le Crédit Lyonnais a passé de 1060 à 1062. La Société Générale est ferme à 608.

Parmi nos Chemins: le Lyon fait 1835 dernier cours; le Midi 1330; le Nord 2448 et l'Orléans 1715.

Le Suez a passé de 3537 à 3560.

Les fonds étrangers ont été diversement traités tandis que l'Extérieure reprenait de 72,67 à 73,05; le Russe 3 0/0 1891 de 85,25 à 86,05; le Russe 4 0/0 consolidé à 9950; l'Italien a reculé à 94,82; le Portugais à 24,40. Nous retrouvons le Turc D à 23,25 sans changement et la banque Ottomane à 567.

**MARCHÉS**

**La Villette**

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	1694	1554	0 48	à 0 88
Vaches.	530	500	0 48	à 0 86
Taureaux.	286	276	0 44	à 0 66
Veaux.	1774	1564	0 72	à 1 22
Moutons.	17315	15800	0 62	à 1 04
Porcs.	4845	4845	0 90	à 1 04

**Bordeaux**

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	147	137	60	à 74
Vaches.	15	15	45	à 65
Moutons.	768	517	80	à 92
Porcs.	1052	954	45	à 50

**CHEMINS DE FER D'ORLÉANS**

**EXCURSIONS**

*En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.*

**1<sup>er</sup> Itinéraire**

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

**2<sup>e</sup> Itinéraire**

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 44 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

**Transport des Instruments agricoles**

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans vient de soumettre à l'homologation ministérielle la proposition d'inscrire dans ses tarifs les dispositions ci-après, relatives aux prix de transport des instruments agricoles.

D'une gare quelconque à une gare quelconque du réseau.

**TAXES PAR TONNES DES BARÈMES CI-APRÈS**

1<sup>o</sup> Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 <sup>fr</sup> 14
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 13
De 201 à 300 — — — — —	0 11
De 301 à 600 — — — — —	0 08
De 601 à 700 — — — — —	0 07
De 701 à 800 — — — — —	0 05
De 801 à 1000 — — — — —	0 04
Au delà de 1000 — — — — —	0 03

2<sup>o</sup> Par wagon d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 <sup>fr</sup> 11
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 09
De 201 à 500 — — — — —	0 08
De 501 à 600 — — — — —	0 06
De 601 à 700 — — — — —	0 05
De 701 à 900 — — — — —	0 03
Au delà de 900 — — — — —	0 02

Les Batteuses, Faucheuses, Locomobiles, Machines à battre, Moissonneuses, Presses à fourrages, Pressoirs et Semoirs, non emballés, envoyés en location ou en réparation bénéficient, au retour, d'une réduction de 50 0/0 sur les prix des barèmes ci-dessus, lorsque le retour aura lieu dans les six mois qui suivront la date de l'expédition.

D'une gare quelconque du réseau à Bordeaux-Bastide ou St-Jean, Nantes et Saint-Nazaire.

**TAXES PAR TONNE DES BARÈMES CI-APRÈS**

1<sup>o</sup> Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 150 kilom., par kilom.....	0 <sup>fr</sup> 08
De 151 à 200 — — — — — en sus	0 07
De 201 à 500 — — — — —	0 04
De 501 à 800 — — — — —	0 025
Au delà de 800 — — — — —	0 01

2<sup>o</sup> Par wagon chargé d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 50 kilom., par kilom.....	0 <sup>fr</sup> 08
De 51 à 200 — — — — — en sus	0 06
De 201 à 300 — — — — —	0 04
De 301 à 400 — — — — —	0 035

De 401 à 500 — — — — —	0 03
De 501 à 700 — — — — —	0 015
Au delà de 700 — — — — —	0 01

Ces barèmes ne comprennent pas les frais accessoires de manutention.

Les prix des barèmes sont majorables pour les colis pesant isolément plus de 10,000 kilogrammes.

**Voyages dans les Pyrénées**

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

**1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

**2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

**3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

**PRIME MUSICALE**

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

**Minerai de SOUFRE de BIABAUX**

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

**A CAHORS** s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

**LES CHAINES D'OR**

PAR M. A. FLEMING

XVIII

UN MALHEUR PROFITE TOUJOURS A QUELQU'UN

Il connaissait le baronnet écossais depuis longtemps; il savait combien il était riche et combien il aimait Kate, mais, malgré tout cela il sentait instinctivement que sa fille ne serait pas heureuse avec lui.

— Alors, elle ne vous a pas donné de réponse, dit-il, lorsque Sir Ronald eut fini.

— Non; mais elle le fera bientôt. Dans le cas où cette réponse serait favorable, j'espère capitaine, que la vôtre sera celle de votre fille?

Il parlait avec une certaine hauteur et le sang monta au visage du capitaine.

— Ma fille décidera pour elle-même. Si elle croit pouvoir être heureuse avec vous je n'ai rien à dire. Vous parlez de Reginald Stanford, il y a un moment; savez-vous ce qu'il fait depuis son départ du Canada?

— Très peu. Il a vendu sa commission et quitté l'armée; quelques-uns disent l'Angleterre. Sa famille, vous savez, l'a repoussé à cause de sa conduite.

— Je sais. J'ai reçu une lettre de son père

m'exprimant tous ses regrets et son indignation de la conduite de son fils. C'est tout ce que vous savez sur lui?

— C'est tout. Je n'ai pris aucun renseignement. Je le regarde comme indigne de mon attention.

Le capitaine Danton soupira. Il aimait profondément sa jolie Rose aux yeux vifs, aux cheveux châtain, et il ne pouvait l'oublier malgré sa faute.

Ils marchèrent lentement dans le crépuscule sombre et froid jusqu'au moment où le son de la cloche leur annonça le dîner.

Kate était dans la salle, et Sir Ronald la trouva bien belle dans cette sombre et lourde robe de soie, et cette parure brillante dans les cheveux.

Tout le monde dormait depuis longtemps dans la maison que Kate était encore assise dans sa chambre, réfléchissant sur le passé, le présent et l'avenir.

Elle avait renvoyé Ennice, et elle était installée, en longue robe de chambre blanche, dans un fauteuil devant le feu, ses yeux profonds et graves fixés sur la flamme.

Que ferait-elle? Accepterait-elle l'offre de Sir Ronald et jouerait-elle un rôle brillant dans le monde, ou bien finirait-elle une carrière insignifiante dans ce coin inconnu de la terre?

Tout ce qu'il avait dit était vrai; dans quelques jours son père serait marié; une autre serait maîtresse où elle avait régné; une autre qui pourrait la regarder comme un embarrassé un fardeau. Elle avait été satisfaite

de rester ici tant qu'elle avait occupée la première place dans le cœur de son père; mais une autre avait pris cette place et la garderait pour toujours.

Que ferait-elle pendant les longs mois et les longues années qu'elle avait devant elle.

Comment passerait-elle une existence inutile dans cet endroit si triste.

Même, maintenant où elle s'efforçait de faire le bien, il y avait des heures de désolation et de tristesse indicibles.

Lorsque la fièvre serait passée que ferait-elle?

Cette sombre vision du cloître se dressait plus sombre que jamais devant elle, et cette pensée ne l'emplissait d'aucun désir ardent, d'aucune impatience sacrée qui pût lui faire croire qu'elle avait trouvé sa vocation.

Sa vie était vide et sans but, et se serait toujours ainsi si elle restait au château.

D'autres pensées encore s'agitaient dans sa tête pour la tenter.

Le souvenir des paroles de Sir Ronald sur Reginald Stanford; la pensée de son insolent et lâche pari la mordait au cœur.

Elle avait le moyen de se venger, de le convaincre de mensonge devant tous.

Comme femme de Sir Ronald une vie de splendeur et de luxe l'attendait.

Elle revit Glen Keith tel qu'elle l'avait vu une fois, antique et historique, gris et noble, des roses et du lierre couvrant ses épaisses murailles, et ses arbres touffus jetant leur ombres poétiques aux alentours.

Et puis encore ne méritait-il pas une

récompense pour cette longue et fidèle affection?

D'autres jeunes filles faisaient chaque jour des mariages de convenance et se trouvaient heureuses de leur sort.

Pourquoi ne les imiterait-elle pas?

Elle ne pourrait rester éternellement indifférente à son amour; elle finirait petit à petit par l'aimer aussi.

Le feu se consuma lentement; les heures de cette froide nuit d'hiver s'écoulaient, et trois heures du matin avaient sonné avant que la veillesse solitaire ne se fût endormie.

Le baronnet écossais n'attendit pas longtemps une réponse.

Le lendemain matin, au moment où Mlle Danton descendait le perron avec un paquet pour ses malades, Sir Ronald Keith la rejoignit.

— Je n'ai pas dormi de toute la nuit, dit-il; je n'aurai pas de repos avant d'avoir votre réponse. Quand me la donnerez-vous, Kate?

Elle devint un peu pâle, mais elle répondit d'une voix ferme:

— Maintenant, si vous le désirez

— C'est oui, n'est-ce pas? s'écria-t-il vivement. Au nom du Ciel, Kate, dites-moi que c'est oui!

— Oui; si vous voulez me prendre telle que je suis. Je ne vous aime pas; je ne sais pas si je vous aimerai jamais; mais j'essaierai. Si je vous épouse, je vous serai fidèle et votre honneur me sera aussi cher que mon salut. Si vous pouvez me prendre à ces conditions, je suis à vous.

(A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

DEUXIÈME PARTIE

X

LA PETITE REINE

Le total de ce qu'il avait perdu personnellement n'avait pas la moindre importance pour lui, quoiqu'il eût été assez extravagant pour aller presque jusqu'au bout de ses ressources, princières cependant en matière d'argent; mais l'insuccès de Beauté était plus chagrinant pour lui que n'importe quel accident fâcheux qui aurait pu lui arriver à lui-même et il n'était pas loin de deviner la terrible influence que cet échec exercerait sur la position de son ami.

Il est vrai qu'il n'avait jamais entendu Cecil souffler une syllabe qui eût rapporté à ses embarras; mais ces choses-là avaient fini par être connues assez exactement à Londres, et ceux qui avaient connaissance, comme la plupart des membres de leur monde, du triste état des finances des Royallieu, tout dissimulé qu'il fût sous une magnificence que rien ne pouvait abatre, n'ignoraient pas qu'aucun des fils du vicomte ne pouvait avoir de ressources en réserve pour le garantir d'une ruine aussi

rapide que celle qu'ils se préparaient.

Effectivement, on avait dit tout bas, depuis peu, qu'il était probable que, malgré la substitution, les superbes forêts et toutes les splendeurs du manoir de Royallieu lui-même seraient bientôt mises en vente!

De là venait que le Séraphin, le meilleur cœur et le plus généreux des hommes, était dévoré d'une anxiété des plus vives et sous le coup d'un désespoir qu'il n'aurait certes pas éprouvé pour son propre compte en revenant d'Ifenheim après l'échec du champion de son régiment.

Il était attendu, il devait dîner chez une des plus charmantes ambassadrices étrangères, et il devait aller ensuite avec elle au théâtre, à ce joli petit théâtre tout doré où jouait la troupe des Bouffes; mais il ne se sentait nullement en humeur même de jouir de cette séduisante et très rassurante société (l'ambassadrice était mariée), lorsqu'il arrêta son cheval à la porte de son hôtel, le Badischer Hof.

Au moment où il mettait pied à terre, un petit homme bien mis, d'un extérieur froid et même assez distingué, s'approcha respectueusement de lui en ôtant son chapeau.

C'était Baroni.

Le Séraphin ne se rappelait pas d'avoir jamais vu cet homme, mais il était lui-même naturellement franc, affable, courtois, et rarement il se retranchait derrière la barrière de son rang; pourvu qu'on ne l'ennuyât pas, on trouvait toujours accès près de lui assez facilement; le duc avait même coutume de

le dire trop facilement.

Donc, lorsque Baroni s'approcha révérencieusement en disant: — C'est au très noble marquis de Rockingham que j'ai l'honneur? Le Séraphin, au lieu de laisser là l'étranger tout penaud, fit un signe d'assentiment et s'arrêta, obéissant à sa bonne nature inconséquente, et pensa qu'il serait bien moins gênant que tout le monde pût l'appeler comme l'appelaient sa famille et ses camarades: Rock.

— C'est bien mon nom, — répondit-il. Mais je ne vous connais pas... avez-vous quelque chose à me demander?

Le Séraphin avait une grande terreur des gens qui avaient quelque chose à lui demander dans le sens littéral du mot; et il avait déjà été victime de fraudes sans nombre.

— Je désirerais, — reprit Baroni respectueusement, mais avec assez d'indépendance pour ne pas effrayer son auditeur à qui, il l'avait deviné d'un seul coup d'œil, une soumission rampante déplairait, — avoir l'honneur de poser à votre seigneurie une question très simple.

Le Séraphin parut tout à la fois un peu ennuyé et assez diverté.

— Eh bien, faites mon brave homme! je vous écoute! dit-il avec un air d'impatience, mais toujours d'assez bonne humeur.

— Alors, voudriez-vous être assez bon, milord, — continua le juif avec un accent hébraïque allemand prononcé, — pour me faire l'honneur de me dire si cette signature est la vôtre?

Le juif tendit au jeune homme un papier

plié, si bien plié qu'une seule ligne était visible en travers de laquelle était tracé en caractères hardis le mot: Rockingham.

Le Séraphin prit son binocle, et se baissa; examina le papier avec attention, puis hochait la tête.

— Non; ce n'est pas ma signature; du moins je ne le crois pas. Je n'ai jamais fait mon R aussi bien que cela.

— Bien des remerciements, milord, — dit tranquillement Baroni. — Encore une question et nous pourrions établir le fait. Votre Seigneurie a-t-elle endossé des billets le 15 du mois dernier?

Le Séraphin parut surpris et réfléchit un moment.

— Non, pas du tout — dit-il, après une pause. — J'en ai endossé quelquefois pour des camarades de mon régiment, mais pas ce jour-là. Je suis allé chasser à Hornsey-Wood presque toute la journée, si je m'en souviens bien. Mais pourquoi cette question?

— Je vais vous le dire, milord, si vous voulez bien m'accorder un entretien particulier.

— C'est peu dans mes habitudes, — fit-il d'un ton bref. Les entretiens particuliers avec les femmes, — pensa-t-il, en se basant sur une vieille expérience, — ont toujours pour objet des propositions de mariage, mais avec les hommes elles signifient toujours des tentatives de chantage.

Baroni s'avança vers lui d'un brusque mouvement.

(A suivre).

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix: 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2: 3 fr.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART

J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE

QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET

PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

Bibliographie

Lectures pour Tous

600 vers inédits d'Edmond Rostand

La Revue universelle illustrée que publie la maison Hachette, les Lectures pour Tous, dont chaque numéro contient une si abondante variété d'articles saisissants, instructifs, amusants, offrent cette fois à leur immense public un vrai régal: Six cents vers inédits de l'auteur de *Cyrano de Bergerac*. Dans ce poème délicieux qui s'intitule la *Journée d'une Précieuse*, M. Edmond Rostand

met en scène avec sa verve, un esprit, une fantaisie, un charme qui ne sont qu'à lui, une Élé-gante du XVII<sup>e</sup> siècle, proche parente de l'exquise Roxane. C'est une fête pour l'esprit comme seront une fête pour les yeux les curieuses illustrations dont les Lectures pour Tous ont orné le texte de M. Rostand.

Dans ce même numéro de Juin, on lira avec intérêt: En sentinelle sur la Mer obscure, les Gardiens des Phares; Moissons Vivantes, De la Foire aux Cheveux à la Vitrine du Perruquier; Soldats jaillis du sol; Les Hécatombes de la Tuberculose; Une Ile rebelle à la Civilisation, Madagascar avant le général Gallieni; Pour le Malheur, malgré l'Amour, roman par G. de Beauregard, etc.

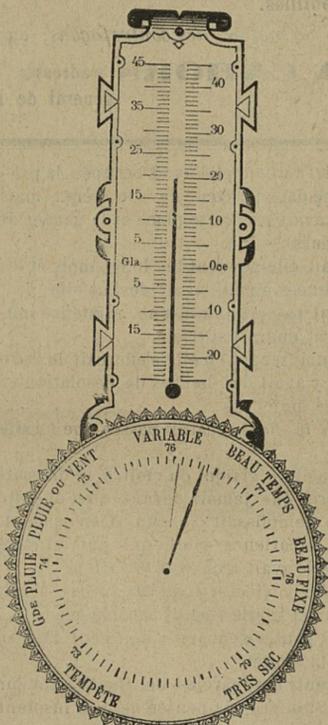
Abonnement. Un an: Paris, 6 fr.; Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr. Le numéro, 50 centimes.

Armée et Marine

Sommaire du n° 23

3, place du Théâtre Français, Paris

Le général André, ministre de la Guerre. — Alcool et furfurool. Capitaine Ch. Bride. — Camps d'Instruction. Capitaine N. T. — La Guerre au Transvaal. — Le cabinet du Ministre de la Guerre. — La revue de Vincennes. M. Branger. — La Russie militaire à l'Exposition. N. T. — Le contre-amiral Ingouf. — L'artillerie moyenne à bord. — Majestic contre Belleisle. — Le cuirassé anglais Majestic. — L'utilisation des forces morales dans la marine (suite). L. S. — Une Ecole professionnelle. — Le baptême du trois-mât-Commandant-Marchand. — Négriers et pirates. Georges Toudouze. — Sport: Le Concours hippique à Paris; les régates à Meulan. — 42 gravures et photographies.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 7. Id. maxima de la veille: 24. Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

Le propriétaire-gérant: A. COUSSLANT.

Étude de M<sup>e</sup> François SÉGUY, licencié en droit, avoué à Cahors, rue St-Pierre.

VENTE A suite de saisie immobilière

L'adjudication aura lieu le ONZE JUILLET mil neuf cent, à midi et heures suivantes, à la barre du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de la dite ville en chambre des criées.

Suivant procès-verbal du ministère de M<sup>e</sup> BROUSSE huissier à Puy-l'Evêque en date du vingt-trois novembre, visé, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le trente du même mois vol. 166 n° 42.

M. François GALIACY propriétaire cultivateur demeurant et domicilié au lieu de Courbenac commune et canton de Puy-l'Evêque, lequel a constitué M<sup>e</sup> François SÉGUY pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude au dit Cahors où il demeure, a fait procéder à la saisie réelle des immeubles ci-après désignés sur la tête et au préjudice de:

Antoine DELBREIL aîné propriétaire et carrier domicilié au lieu de Pellary commune et canton de Puy-l'Evêque.

Celui-ci étant décédé au cours de la poursuite, la procédure fut régularisée contre ses héritiers qui sont:

1<sup>o</sup> Pierre DELBREIL dit Emile propriétaire et carrier domicilié au dit lieu de camp de Pellary; 2<sup>o</sup> Jean-Hilarion DELBREIL deuxième né, militaire en activité de service au Tonkin, mais domicilié de droit au dit lieu de Camp de Pellary; 3<sup>o</sup> Pierre DELBREIL dit Cinquième, oncle des précédents aussi carrier domicilié à Cucas dite commune de Puy-l'Evêque, pris savoir: les dits Pierre DELBREIL dit Emile et Jean-Hilarion DELBREIL, comme héritiers, conjointement avec Adrien-Henri DELBREIL et Emile-Clément DELBREIL, leurs frères encore mineurs, du dit feu Antoine DELBREIL quand vivait leur père et le dit Pierre DEL-

BREIL dit Cinquième en sa meilleure qualité et comme tuteur datif des dits mineurs, en vertu de la délibération du conseil de famille des dits mineurs: prise sous la présidence de M. le Juge de Paix du canton de Puy-l'Evêque le trente décembre dernier.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente, a été déposé au greffe du Tribunal civil; il a été régulièrement lu et publié à l'audience du six juin courant, et le tribunal fixe la vente aux jour et heures ci-dessus indiqués.

En conséquence, et en exécution du dit jugement et du procès-verbal de saisie immobilière précité il sera procédé aux dits jour et heures à la vente des immeubles ci-après.

A la requête du dit M. François GALIACY, ayant M<sup>e</sup> SÉGUY pour avoué constitué,

En présence ou eux dûment appelés des dits consentants DELBREIL, parties saisies, sans avoué constitué.

Désignation sommaire

DES IMMEUBLES SAISIS ET A VENDRE

Petite maison d'habitation, étable y attenante et parcelle de terre aussi attenante, le tout sis au lieu dit Camp de Pellary.

La maison comprend une seule pièce au rez-de-chaussée avec grenier au-dessus. Contre le mur Est de la maison, petite étable avec porte au midi. Derrière la maison et au

Nord petite grange ou étable avec porte au couchant. A côté de cette bâtisse et vers la couchant petite étable à cochons avec porte au midi.

Le sol de tous ces édifices et de la parcelle de terre y attenante figure au plan cadastral de la commune de Puy-l'Evêque, sous le numéro trois cent quatre-vingt-douze (392) section E pour une contenance, sol des bâtisses compris, de onze ares et un revenu net de vingt-deux centimes. La maison elle-même figure à la matrice cadastrale des propriétés bâties case 14 mêmes numéro section et plan pour un revenu de onze francs vingt-cinq centimes.

Une terre contigue à la précédente autrefois châtaigneraie, au lieu dit Chantegat commune de Puy-l'Evêque n° trois cent quatre-vingt-vingt-neuf (399) section E, même plan, partie (396 F), même section et plan de douze ares et d'un revenu de six francs huit centimes.

Grande pièce de terre séparée des immeubles précédents par le chemin de Conty à Puy-l'Evêque, confrontant au dit chemin du Levant, avec châtaigneraie de M. Daynard, au midi, avec propriétés des héritiers Bost, du couchant et avec chemin de Lapouline aux Vitarelles, du nord. Elle figure au cadastre de Puy-l'Evêque, au lieu dit Camp de Pellary sous la dénomination de pâture, numéro trois cent quatre-vingt-neuf (399) mêmes section et plan, et une contenance de un hectare quinze ares vingt centiares, et un revenu de cinq francs quinze centimes.

Tous les immeubles ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de dix mille francs en sus des charges ci.

Les frais faits pour parvenir à la vente, devront être payés dans les dix jours de l'adjudication et le prix selon l'ordre amiable ou judiciaire à intervenir.

Pour toutes les autres clauses de l'adjudication, voir le cahier des charges déposé au greffe où tout le monde peut en prendre connaissance sans déplacement.

NOTA. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Fait et rédigé à Cahors par l'avoué poursuivant soussigné, Cahors le huit juin mil neuf cent.

L'avoué poursuivant F. SÉGUY.

Enregistré à Cahors le huit juin mil neuf cent F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> Reçu: un franc quatre-vingt-huit centimes, décime compris: de FRAMOND.

Signé: de FRAMOND.

Pour tous renseignements concernant la vente, s'adresser à M<sup>e</sup> F. SÉGUY, rédacteur du cahier des charges qui, comme tous les autres avoués exerçant près le Tribunal civil de Cahors, pourra être chargé de porter les enchères.